

LA LIGUE DES CADETS DE L'ARMÉE DU CANADA



GUIDE À L'INTENTION
DES COMITÉS DE SOUTIEN DES
CORPS DE CADETS

www.armycadetleague.ca/fr

Publié en juin 2020

PLAN DU DOCUMENT

- La Ligue des cadets de l'armée du Canada (LCAC) – page 2
- Partenariat – page 2
- Responsabilités des comités de soutien des corps de cadets – page 3
- Responsabilités des forces armées canadiennes - page 3
- Partenaires spéciaux - page 4
- Le comité de soutien du corps de cadets - page 4
- Finances - page 6
- Assurance - page 9
- Prix, bourses et subventions – page 10
- Outils et ressources supplémentaires – page 10
- Engagement des divisions – page 10
- Conclusion – page 10

Remarque : Ce document contient des liens vers diverses pages de notre site Web. Dans la mesure du possible, la copie numérique devrait être utilisée pour s'assurer que l'information la plus à jour est disponible.

LA LIGUE DES CADETS DE L'ARMÉE DU CANADA (LCAC)

La Ligue des cadets de l'Armée du Canada a été formée en 1971 en tant qu'organisme à but non lucratif civil pour appuyer les cadets royaux de l'Armée, en travaillant en partenariat avec les Forces armées canadiennes et les collectivités partout au Canada. La Ligue est sous la gouvernance d'un Conseil d'administration et a son quartier général à Ottawa. Le CA a approuvé et supervise 13 divisions provinciales et territoriales qui agissent comme surveillants répondants dans leurs régions de compétences. Ces divisions doivent superviser le soutien local au programme communautaire, qui est offert par les comités de soutien des corps de cadets et géré par ceux-ci.

En devenant un membre d'un comité de soutien d'un corps de cadets, vous faites également partie d'une organisation beaucoup plus grande qui compte plus de 3000 bénévoles.

Pour de plus amples renseignements au sujet de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada, consultez

www.armycadetleague.ca

PARTENARIAT

Au niveau national, le partenariat s'articule autour du Conseil d'administration national et des Forces armées canadiennes. Il est géré par le président national et le commandant du Groupe national de soutien des Cadets et des Rangers juniors avec le soutien du Bureau national de la LCAC et le personnel de la formation.

Au niveau de la division, le partenariat est entre le Conseil d'administration et les administrateurs /gouverneurs de la division et l'Unité régionale de soutien des cadets (URSC) avec le soutien des bureaux et des dirigeants de la division et le personnel de l'URSC au besoin.

Au niveau du corps, le partenariat est entre le Comité de soutien (CS) du corps de cadets et le personnel du corps; le partenariat est géré par le président du CS et le commandant du corps de cadets. Ces deux parties ont un rôle à la fois important et valorisant à jouer dans le soutien du programme local des cadets de l'Armée. Pour que ce partenariat soit efficace, les deux parties doivent comprendre les fondements de cette relation :

- a) Le CS est redevable à la LCAC. Le CS travaille avec le personnel du corps;
- b) Le personnel du corps est redevable aux Forces armées canadiennes. Le personnel du corps travaille avec le CS.

Les rôles et responsabilités de la LCAC sur lesquels on s'est mis d'accord en regard du partenariat sont exposés dans un Protocole d'entente (PE). Le PE a été signé au cours de l'été 2020 par le commandant du Groupe national de soutien des Cadets et des Rangers juniors et les présidents des Ligues navale, des cadets de l'Armée et de l'Aviation du Canada. En signant ce PE, avec l'autorité du Conseil d'administration national, le président a engagé la LCAC, ses divisions et les CS à respecter le mandat approuvé de la relation.

Il est possible de consulter le Protocole d'entente (2020) sur le site suivant :

<https://www.armycadetleague.ca/fr/politiques/>

RESPONSABILITÉS DES COMITÉS DE SOUTIEN DES CORPS DE CADETS

Le CS a le devoir de soutenir le programme local des cadets de l'Armée, en consultation et en collaboration avec le personnel du corps. De façon générale, les responsabilités d'un CS se résument ainsi :

- a) Participer à la gouvernance de l'organisation canadienne des cadets;
- b) Engager, coordonner et gérer le soutien communautaire;
- c) Offrir des installations et de l'entreposage adéquats au corps de cadets; *
- d) Fournir un soutien financier additionnel aux activités du corps de cadets.

Les responsabilités particulières du CS se trouvent dans le PE et la politique nationale 3.3. Elles doivent être consultées avec les politiques de divisions applicables qui offrent de plus amples détails.

La politique nationale 3.3 peut être consultée à :

<https://www.armycadetleague.ca/fr/politiques/>

**Remarque spéciale au sujet des installations - Chaque corps a besoin d'installations d'entraînement et d'entreposage. Les Forces armées canadiennes peuvent les fournir si elles sont disponibles dans les manèges militaires. Si elles ne le sont pas, le comité de soutien, avec le soutien des répondants et des communautés locales doit les fournir. Les installations d'entraînement et d'entreposage doivent être appropriées et sécuritaires.*

RESPONSABILITÉS DES FORCES ARMÉES CANADIENNES

Le personnel du corps est responsable de la supervision, l'administration et l'exécution de l'entraînement des cadets. Même si le CS appuie et peut apporter une aide directe dans ce domaine, il ne doit jamais en gêner l'exécution. Lorsque le soutien et l'aide sont nécessaires, le personnel du corps doit travailler de concert avec le CS dans un esprit de consultation et de collaboration.

PARTENAIRES SPÉCIAUX

L'unité affiliée

Chaque corps de cadets est affilié à une unité des Forces armées canadiennes, régulière ou de réserve. L'unité affiliée peut fournir des installations, mais également de l'équipement, des conseillers en matière d'entraînement, et elle peut faire participer les cadets dans certains aspects de l'entraînement. L'identité de l'unité affiliée apparaît souvent sur l'uniforme régimentaire des cadets, notamment sur les insignes du béret.

Répondants

Plusieurs corps de cadets ont un répondant officiel, par exemple un organisme communautaire ou une municipalité. Souvent, ces répondants fournissent des installations à très bas prix ou gratuitement, ou à un certain coût. En contrepartie, le corps de cadets et le CS peuvent devoir soutenir des activités citoyennes et communautaires.

LE COMITÉ DE SOUTIEN DU CORPS DE CADETS

Constitution et règlements

Chaque CS est réglementé par ses propres règlements ou sa constitution. Ceux-ci doivent être approuvés par la division et doivent se conformer aux règlements de la division ainsi qu'à la législation provinciale et territoriale le cas échéant.

Membres

Les membres sont souvent des leaders communautaires et des intervenants du programme des cadets de l'Armée, notamment les parents de cadets. Toute personne qui désire soutenir le programme des cadets de l'Armée tout en appuyant les objectifs de la LCAC, peut s'y joindre, dans la mesure où elle est âgée de 19 ans et sélectionnée et inscrite comme bénévole de la LCAC conformément à la politique nationale 10.1.

La politique nationale 10.1 se trouve à :

<https://www.armycadetleague.ca/fr/politiques/>

Organisation du comité de soutien du corps de cadets

Tous les CS doivent être dotés d'un comité exécutif dont le mandat est de gérer les activités de routine de l'organisation locale. Le CS se réunit une fois par mois pour examiner les états financiers mensuels, planifier les activités pour appuyer ses responsabilités et discuter des sujets d'importance. Le CS doit être composé au minimum de la façon suivante :

- a) Un président ou une présidente, qui est responsable du déroulement des réunions, qui est le point principal de liaison entre le CS et le commandant et qui doit faire rapport à la LCAC;

- b) Un trésorier ou une trésorière, responsable de la tenue des dossiers financiers du CS;
- c) Un ou une secrétaire, responsable de la tenue des comptes rendus de décisions et des rapports administratifs.

D'autres membres peuvent être élus au besoin, conformément aux règlements ou à la constitution et aux capacités du CS; notamment :

- a) Vice-présidence;
- b) Financement;
- c) Communication/affaires publiques/relations communautaires;
- d) Sélection des bénévoles.

Élection de la direction

De façon générale; les membres du comité exécutif du CS sont élus par les membres annuellement ou au besoin lorsqu'un poste est vacant. Ceci se fera conformément aux règlements de la division et du CS. Dans les cas extrêmes, une division de la LCAC peut nommer une personne lorsqu'aucune ne peut être trouvée.

Déroulement des réunions

Toutes les réunions se dérouleront en respectant les deux méthodes suivantes : *Règles de procédure de Bourinot* ou les *Règles de procédure de Robert* conformément aux règlements des divisions et des CS. La clé du succès d'une réunion est d'avoir un ordre du jour, des discussions dirigées et respectueuses et des comptes rendus qui reflètent les discussions et les décisions.

Toutes les réunions seront ouvertes au représentant local de la division de la LCAC. Bien qu'il ne soit pas toujours un membre votant du CS, le représentant de la LCAC peut aider à interpréter les politiques pertinentes pour en arriver à des décisions éclairées. Le représentant de la LCAC a pour rôle d'aider et de superviser le CS.

À moins qu'elles ne soient approuvées par le représentant local de la LCAC ou la division, toutes les réunions seront ouvertes au commandant du corps ou son représentant. Même s'il n'est pas un membre votant, le commandant peut faire rapport sur les activités du corps, faire des demandes de soutien et peut faire en sorte que les cadets puissent aider le CS à organiser des activités. Il faut souligner que le commandant a l'autorité finale en ce qui a trait à la participation du personnel et des cadets du corps.

Assemblée générale annuelle du Comité de soutien du corps de cadets

Le CS doit tenir une assemblée générale annuelle (AGA) afin de présenter ses rapports annuels aux membres en ce qui a trait aux activités, de tenir les élections et d'approuver les états financiers. Lorsqu'elles sont organisées suffisamment en avance, elles sont une excellente occasion de recruter de nouveaux membres, des bénévoles et des supporteurs du CS et du programme local des cadets de l'Armée. L'AGA peut également être combinée avec une séance d'information du commandant.

On encourage fortement les membres du CS d'assister aux AGA de la division, car elles comprennent souvent des informations importantes et des séances de formation, en plus d'être une excellente occasion de rencontrer les membres d'autres CS et de créer des réseaux.

FINANCES

Généralités

Le CS a pour mandat de gérer les activités financières du CS et de la division de la LCAC et d'en faire rapport. En contrepartie, la division fera parvenir les données financières pertinentes au Bureau national afin de les consolider et de faire rapport au Groupe national de soutien des Cadets et des Rangers juniors.

Il faut bien comprendre dès le départ que tous les fonds recueillis, conservés, gérés et dépensés par le CS sont la propriété de la LCAC pour le bien du programme local des cadets de l'Armée que le CS appuie. Pour cette raison, toutes les décisions financières doivent être correctement enregistrées et la tenue des livres comptables doit se faire de façon transparente.

Sources de financement

Le financement du programme local des cadets de l'Armée découle de plusieurs sources qui se divisent en deux catégories :

- a) Fonds de l'État, qui sont un mélange de fonds publics et non publics, distribués par l'État. Ces fonds, de façon générale, soutiennent l'entraînement obligatoire, les uniformes, les instructeurs, mais aident aussi à payer les dépenses supplémentaires par le biais d'une allocation locale de soutien;
- b) Fonds de la Ligue, qui se définissent comme les revenus obtenus par le CS par des subventions, des dons et des activités de collectes de fonds.

À part l'allocation locale de soutien, le CS ne participe pas aux discussions concernant l'utilisation des fonds de l'État. Le CS doit savoir ce qui est et ce qui n'est pas directement soutenu par les Forces armées canadiennes. On enjoint au CS d'avoir une discussion avec le Commandant du corps et la division pour s'assurer que ses membres comprennent ce qui est payé par les Forces armées canadiennes et ce qui ne l'est pas.

Préparation et gestion du budget

Le budget annuel du CS doit être préparé conjointement avec le commandant et conformément au Plan d'entraînement du corps. Le budget doit déterminer toutes les sources anticipées de revenus et de dépenses. Il doit être approuvé par le comité exécutif du CS et présenté aux membres.

Le Plan d'entraînement du corps est un outil utile pour soutenir la planification des activités du CS, telles les collectes de fonds. Ceci permet d'éviter les conflits potentiels d'horaire longtemps à l'avance.

Il faut reconnaître qu'un budget, même s'il est approuvé et officialisé, demeure un document évolutif durant toute l'année financière. Ceci est aussi vrai pour le Plan d'entraînement du corps. À chaque réunion mensuelle, les états financiers doivent être examinés en regard du budget pour s'assurer que les cibles de revenus sont atteintes et que les dépenses demeurent dans les limites approuvées. Si des déficits se manifestent, des ajustements doivent être effectués. Si une telle situation a une incidence sur le soutien au corps ou exige l'aide des cadets, le commandant doit être consulté pour qu'il puisse prendre une décision.

Gestion des fonds

Le CS doit posséder un compte bancaire dans une institution bancaire accréditée pour détenir et comptabiliser les fonds reçus et dépensés. Le compte doit être au nom du CS et nécessiter que les transactions soient approuvées par deux personnes ayant le pouvoir de signature.

Dans la plupart des situations, un seul compte bancaire est suffisant, 2 ou même 3 comptes sont nécessaires. Avant d'ouvrir un compte bancaire, le CS doit consulter la division.

Dossiers des transactions financières

Toutes les transactions financières doivent être correctement consignées par le trésorier et effectuées conformément aux politiques nationales et celles de la division.

Un outil national de comptabilité utilisant l'application *Excel* a été élaboré pour aider les trésoriers à s'acquitter de leurs fonctions en matière de rapports financiers et de comptabilité. Même si l'utilisation de l'outil n'est pas obligatoire, les trésoriers doivent consigner toutes les transactions telles qu'elles sont catégorisées.

Vérification (Audit)

La division provinciale peut demander qu'une vérification des comptes d'un CS soit effectuée afin d'assurer une saine gestion financière.

États financiers annuels

Le Comité de soutien doit soumettre des états financiers annuels à la division, conformément aux politiques de cette dernière. Comme nous l'avons souligné, ces états financiers doivent être présentés aux membres et être également soumis au Bureau national.

Reçus fiscaux

Pour préparer un reçu pour don de charité, l'organisation doit être reconnue en tant qu'organisme de charité reconnu et avoir obtenu un numéro attribué par l'Agence du

revenu du Canada. La plupart des CS au Canada ne sont pas des organismes caritatifs enregistrés et on ne leur conseille pas de le devenir.

Si un reçu pour don de charité est requis, les divisions peuvent apporter leur aide, car elles sont des organismes caritatifs reconnus.

Abattement d'impôt (où cela s'applique)

Les divisions peuvent avoir des ententes avec l'Agence du revenu du Canada pour permettre au CS d'obtenir un abattement ou remboursement des paiements de TPS/TVH/TVP. Les CS doivent communiquer avec leurs divisions respectives pour obtenir des renseignements et des directives.

Contributions financières organisationnelles des divisions (lorsque mises en œuvre)

La LCAC a été établie en tant qu'organisme caritatif à but non lucratif. La plupart des divisions ont des sources de revenus limitées autres que les dons limités et les contributions financières organisationnelles des divisions (aussi appelés prélèvements et cotisation). Cette contribution sert à financer les divisions pour s'acquitter de leurs responsabilités tout en fournissant un soutien dont ils ont bien besoin aux CS sous forme d'assurance, de séances d'entraînement et d'information, ainsi qu'un soutien pour appuyer les activités des cadets et des membres, notamment les prix ou d'autres opportunités.

Même si un CS doit faire une contribution financière à la division, aucun cadet ou parent ne doit avoir à payer une partie de cette contribution. L'inscription des cadets doit être gratuite.

ASSURANCE

Généralités

La sûreté et la sécurité sont des principes clés de la LCAC, de même que l'exécution d'activités de la LCAC et du programme des cadets de l'Armée. Mais il arrive que des accidents se produisent.

La LCAC est couverte par une panoplie de polices d'assurance pour offrir une protection :

- a) À la LCAC, à ses divisions et aux CS;
- b) Aux cadets, aux bénévoles sélectionnés et inscrits, aux membres, directeurs et officiers de l'organisation.

La plupart des polices d'assurance sont gérées par le Bureau national. Ces polices comprennent, sans s'y limiter :

- a) Mort accidentelle et mutilation;
- b) Responsabilité civile générale;
- c) Responsabilité des directeurs et des officiers;
- d) Couverture complémentaire.

Certificats d'assurance

Il arrive fréquemment qu'un CS doive fournir une preuve d'assurance pour l'utilisation des installations ou pour des activités au sein de la communauté. On peut facilement se procurer ces certificats sur le lien ci-dessous en cliquant sur *Formulaire de demande d'un certificat* et en suivant les instructions :

<https://www.armycadetleague.ca/fr/ressources/assurance/>

Demande de règlement

Nous sommes conscients que des accidents surviennent. Dans un tel cas et si un risque de demande de règlement existe, il incombe au CS d'en aviser la LCAC aussitôt que possible. Suivre le lien ci-dessous, cliquer sur *Réclamation potentielle* et suivre les instructions. Un membre du Bureau national fera tout en son possible pour communiquer avec vous dans les 24 heures

<https://www.armycadetleague.ca/fr/ressources/assurance/>

Questions sur les assurances

Toutes les questions relatives à l'assurance, quelles qu'elles soient, doivent être envoyées à la LCAC. Contrairement à nos partenaires militaires, la LCAC et les cadets sont assujettis aux lois fédérales, provinciales et territoriales et aussi susceptibles d'être poursuivis au civil.

Dans le doute, renseignez-vous auprès de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada!

PRIX, SUBVENTIONS ET BOURSES

La LCAC et ses divisions gèrent plusieurs prix, bourses et subventions au profit des cadets de l'Armée, des corps de cadets, des bénévoles et des membres. Les prix, bourses et subventions nationales sont répertoriés sur le site Web national de la Ligue des cadets de l'Armée avec les politiques, les critères qui s'appliquent, ainsi que les modalités de demande et de nominations.

<https://www.armycadetleague.ca/fr/prix-subventions-et-bourses/>

Les prix, subventions et bourses offertes par les divisions provinciales ou territoriales sont disponibles sur leurs sites web respectifs.

Tous les bénévoles et membres des CS doivent s'assurer que l'existence de ces prix est connue. Le cas échéant, il incombe à chaque membre d'un CS de nommer une personne!

OUTILS ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

L'ACLC et ses directions générales élaborent continuellement de nouveaux outils et de nouvelles ressources à l'intention de ses membres, de ses bénévoles et de ses CS. Nous vous encourageons à les utiliser et à les consulter régulièrement. La boîte à outils nationale contient des renseignements généraux qui s'appliquent à l'ensemble du pays. On peut les trouver ici :

<https://www.armycadetleague.ca/resources/>

Nous vous recommandons et vous encourageons à visiter le site Web de votre direction générale et à communiquer avec elle si vous avez des difficultés, des difficultés ou des suggestions d'amélioration. Ils seront en mesure de vous fournir les renseignements les plus pertinents qui s'appliqueront à votre compétence provinciale ou territoriale.

Engagement des divisions

Les membres du CD sont fortement encouragés à participer aux assemblées générales annuelles de la Direction générale et aux séances d'information et de formation dirigées par la Direction générale. Au cours de ces événements, vous aurez l'occasion de rencontrer d'autres personnes semblables, de partager votre succès, tout en obtenant des conseils sur vos défis. Vous découvrirez rapidement combien de personnes comme vous existent dans votre zone, région, province, région et pays.

CONCLUSION

Le but de ce guide est de donner aux comités de soutien les outils nécessaires pour soutenir leurs corps de cadets respectifs. En cas de doute au sujet de n'importe quel aspect des comités de soutien, communiquez avec votre division. Son personnel est là pour vous aider!